



Regards

sur *Flourens*

Le clocher
de la
Madeleine

n° 43

Juin
2014

Magazine d'informations municipales

Le mot du Maire



Chères Flourensoises, chers Flourensois,

Comme de coutume, vous découvrez aujourd'hui les informations concernant la vie de notre commune.

Dans le souci constant de l'instauration d'une démocratie participative, la nouvelle équipe municipale, en concertation avec le comité consultatif « communication et culture » ouvert prochainement aux habitants, réfléchira sur l'opportunité de retravailler la maquette du bulletin d'information, d'en modifier la périodicité, les rubriques ou la mise en page afin d'en faciliter la lecture si le besoin s'en faisait sentir.

Afin d'être au plus proche des attentes de nos citoyens en terme de communication, **Regards** ne peut plus être le vecteur quasi unique d'échanges entre la Municipalité et les habitants. Sous l'impulsion des propositions qui émaneront des Flourensois et dans le respect de notre programme électoral, nous travaillerons pour que l'information soit extrêmement régulière et qu'elle réponde aux préoccupations quotidiennes de chacun.

Le prochain numéro de **Regards** sera-t-il semblable ou fera-t-il peau neuve ? Vous en serez les seuls juges.

Je vous souhaite de très agréables congés d'été en espérant vous retrouver en pleine forme à la rentrée.

Votre Maire,
Corinne Vignon

Regards sur Flourens

Contact mairie
mairie@flourens.fr
info-comm@flourens.fr
05 61 83 60 19
site : www.flourens.fr

Comité éditorial
Corinne Vignon
François Merville

Photos : Mairie

Conception, réalisation
MicroSophia Communication
05 62 71 01 26

La voix aux Flourensois !

Comme annoncé, la Municipalité souhaite être très à l'écoute de ses administrés et va donc développer activement la démocratie participative sur la commune. Le principe est simple : permettre aux Flourensois d'exprimer leurs besoins et d'œuvrer pour l'amélioration de la qualité de vie sur le village.

Création de six instances consultatives

Cinq comités seront réservés aux adultes. Ils se composeront d'un seul élu (Mme le Maire ou un de ses adjoints) et de 19 habitants maximum (habitants non élus). Ainsi, les Flourensois pourront s'exprimer très librement et faire part de leurs opinions. L'idée n'est pas de mener des débats sans fin, mais bien d'offrir aux Flourensois un moment d'écoute privilégié : ces comités doivent être force de propositions.

Les idées émises lors des comités consultatifs seront exposées aux commissions municipales thématiques correspondantes, qui sont, de par la loi, composées uniquement d'élus.

Cinq comités sont créés :

- **Comité consultatif « Aménagement du territoire »** : urbanisme, sens de circulation, travaux...
- **Comité consultatif « Environnement, Dé-**

veloppement Durable » : lac, espaces verts, voies pédestres, cadre de vie...

- **Comité consultatif « Vie du village »** : services à la personne, culture, sports, loisirs...
- **Comité consultatif « Parents, Enfance et Jeunesse »**.
- **Comité consultatif « Communication Culture »** : événements, site Internet...

Tous les Flourensois et Flourensoises sont les bienvenus dans ces comités.

Les enfants, quant à eux, pourront s'exprimer dans le sixième comité :

le conseil des jeunes. Ils pourront ainsi participer à la vie communale sur les questions qui les concerneront.

« Les jeunes ont la parole »

Consultation pour le skatepark le 14 mai 2014

La municipalité souhaite rénover l'actuel skatepark et le mettre aux normes ; un montant a d'ailleurs été inscrit au budget dans ce but. Pour que le futur skatepark corresponde aux attentes et aux envies des jeunes qui l'utilisent, ce projet inclut une consultation, de manière à intégrer au mieux leurs idées et propositions. Tous les jeunes intéressés ont été conviés à une

réunion le mardi 14 mai. 7 jeunes de la commune, motivés et très enthousiastes, sont venus à la mairie pour présenter aux élus présents (Patrick Grigis, Michaël Hahn et Christian Chevalier) un projet global et des esquisses d'aménagement du skatepark répondant mieux aux besoins actuels et futurs. Les discussions et débats se sont orientés sur l'optimisation de l'espace disponible en envisageant le meilleur positionnement possible des différents modules. Les caractéristiques de ces derniers ont d'ailleurs été définies très précisément et très concrètement en termes de dimensions et de matériaux. Cette consultation a été très fructueuse et les discussions très riches, c'est encourageant et prometteur pour la future mise en place du conseil des jeunes. Cette réunion de travail s'est achevée par des échanges avec Mme le Maire sur différents sujets d'actualité comme les locaux du CAJ.



« Garés » dans l'entrée de la mairie, les jeunes skateurs participent activement à la réunion.

démocratie
participative

3

Participez !

Nous adressons une sollicitation toute particulière aux personnes ayant des compétences professionnelles et des expériences sur le terrain dans une de ces thématiques. Ils seront d'une aide précieuse pour éclairer les élus dans leurs prises de décision.



Les délibérations du conseil municipal

Réunion du 20 mars

Adhésion à l'Agence France Locale

L'Agence France Locale est un nouvel instrument de financement des investissements locaux, au service exclusif des collectivités. Inspirée des agences d'Europe du Nord, l'Agence France Locale a pour objectifs de :

- permettre aux collectivités d'être autonomes et de se financer par elles-mêmes,
- sécuriser leur capacité à financer leurs investissements,
- diversifier leurs sources de financement,
- fournir des prêts avantageux aux collectivités.

Adhésion par un apport en capital initial, pourcentage de la dette de la collectivité au 31/12/2011, soit pour Flourens 4 900 € (1 600 € en 2014, 1 600 € en 2015, 1 700 € en 2016).

Demande d'adhésion votée à l'unanimité.

Réunion du 15 avril

Désignation des délégués auprès des syndicats et autres organismes

Le Conseil Municipal a désigné les délégués chargés de représenter la commune auprès des syndicats et des agences.

Voir la liste des délégués en page 13.

Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal a délégué au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Voté à l'unanimité.

Fixation des indemnités du Maire et des adjoints au Maire

Pour l'exercice effectif de leurs fonctions, les indemnités du Maire et des adjoints ont été fixées aux taux régis par la loi de 43% et de 16,5%. Les conseillers délégués ne toucheront pas d'indemnités.

14 voix pour, 4 voix contre.

Fixation du taux des trois taxes directes locales en 2014

Les taux applicables restent inchangés pour 2014 :

- Taxe d'habitation : 9,83 %
- Foncier bâti : 9,98 %
- Foncier non bâti : 53,20 %

Voté à l'unanimité.

Détermination du nombre de membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le nombre de membres du CCAS a été porté à 8.

Voté à l'unanimité.

Réunion du 29 avril

Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe

(suite à une promotion interne)

Voté à l'unanimité.

Vote du budget

- Subventions des associations.

Voté à l'unanimité.

- Budget prévisionnel de la Commune.

15 voix pour, 4 voix contre.

Réunion du 13 mai

Désignation de délégués

- Délégué au Maire pour les travaux : M. Jordan.

- Délégué au Maire pour le lac et la pêche : M. Pradel.

- Conseiller municipal en charge des questions défenses : M. Chevallier.

Voté à l'unanimité.

Election des membres de la commission d'appel d'offres

Titulaires : Mme Vignon, Mme Faget, M. Grigis, et M. Cortes.

Suppléants : M. Hahn, M. Merville, M. Jordan et Mme Camus.

Voté à l'unanimité.

Election des membres du CCAS

Ont été élus : Mmes Faget, Pinel, Alzaga et Faure, membres du Conseil Municipal, ainsi que 4 habitants de la commune.

Voté à l'unanimité.

Validation du règlement intérieur du Conseil Municipal

Un règlement intérieur régissant l'organisation des Conseils Municipaux (convocations et documents préalables, déroulement des séances, etc.) a été soumis au vote. Ce document est consultable en mairie et sera bientôt diffusé sur le site internet.

15 voix pour, 4 voix contre.

Approbation du droit à la formation des élus

Le Conseil Municipal a décidé d'exercer son droit à la formation de ses membres ; chaque élu, quel qu'il soit, a droit à 18 jours de formation durant toute la durée du mandat.

Voté à l'unanimité.

Le budget

Le budget pour l'année 2014 a été voté le mardi 29 avril dernier.
Voici sur quelques pages une présentation des éléments suivants :

- Le compte administratif de l'année passée.
- Un comparatif des charges de fonctionnement des six dernières années.
- Le budget primitif pour l'année 2014, section fonctionnement et section investissement.
- Les subventions accordées pour l'année 2014.
- Les finances du CCAS : compte administratif 2013 et budget primitif 2014.
- Les taux communaux.

Compte administratif 2013 de la commune

Balance générale récapitulative du compte administratif 2013

	Recettes	Dépenses	Différence
Fonctionnement			
- Opérations réelles	2 060 112,60 €	1 765 176,16 €	
- Opérations d'ordre	6 726,60 €	13 500,60 €	
Total exercice 2013	2 066 839,20 €	1 778 676,76 €	288 162,44 €
- Affectation N-1	533 134,21 €		
Total fonctionnement	2 599 973,41 €	1 778 676,76 €	821 296,65 €
Investissement			
- Opérations réelles	37 685,95 €	178 000,88 €	
- Opérations d'ordre	13 500,60 €	6 726,60 €	
- Affectation N-1	285 000,00 €		
Total exercice 2013	336 186,55 €	184 727,48 €	151 459,07 €
- Affectation N-1	1 290 193,08 €		
Total investissement	1 626 379,63 €	184 727,48 €	1 441 652,15 €
Résultat exercice 2013			2 262 948,80 €
Restes à réaliser			
Ateliers municipaux	87 793,00 €	370 372,00 €	
Construction Salle Omnisport	0,00 €	883 902,00 €	
Logiciel Magnus	608,00 €	3 600,00 €	
Tondeuse	1 800,00 €	0,00 €	
Total	90 201,00 €	1 257 874,00 €	-1 167 673,00 €
Résultat cumulé			1 095 275,80 €

$$533\,134,21\text{ €} = 818\,134,21\text{ €} - 285\,000,00\text{ €}$$

Excédent total
de fonctionnement
de 2012

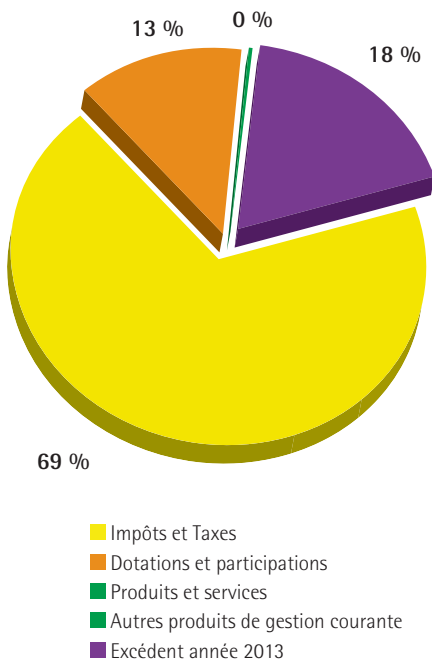
Fonctionnement

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Charges à caractère général	598 351,03 €	541 601,82 €	458 426,64 €	463 860,84 €	459 928,20 €	497 030,04 €
Fournitures entretien (produits écoles + salle des fêtes + bâtiments communaux + voirie)	5 922,21 €	12 028,68 €	7 303,74 €	9 668,92 €	5 926,77 €	6 978,74 €
Livres, disques, cassettes, autres (bibliothèque municipale)	3 481,47 €	3 639,29 €	2 745,12 €	3 578,96 €	3 614,84 €	4 610,22 €
Fournitures scolaires	10 881,00 €	9 455,99 €	15 585,98 €	14 449,13 €	13 749,09 €	10 850,54 €
Fournitures administratives	2 987,94 €	3 438,74 €	2 346,98 €	2 016,46 €	1 282,34 €	5 695,95 €
Energie – Electricité	65 531,04 €	78 362,00 €	75 229,53 €	73 450,52 €	80 848,55 €	86 702,67 €
Entretien de voies et réseaux (illuminations fin d'année, déchets verts, encombrants, OM, réparation éclairage public, etc.)	70 327,62 €	57 647,95 €	59 779,11 €	27 272,96 €	15 478,10 €	11 219,29 €
Entretien matériel roulant (réparations, pneus, etc.)	5 265,08 €	6 962,81 €	1 670,27 €	8 135,77 €	5 812,04 €	9 644,21 €
Maintenance (espaces verts communaux, photocopie, chauffage école, abribus, guirlande Noël, réseau TV, tableau église, etc.)	34 907,63 €	21 464,18 €	15 750,53 €	31 390,07 €	32 293,86 €	26 194,62 €
Fêtes et cérémonies (apéritifs communaux, frais d'animation, SACEM, Noël école, etc.)	11 377,36 €	10 547,52 €	22 057,63 €	15 984,89 €	12 379,92 €	16 639,56 €
Remboursement autres organismes (Léo-Lagrange, SITPRT)	220 377,54 €	66 854,61 €	25 867,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres charges	167 292,14 €	271 200,05 €	230 090,75 €	277 913,16 €	288 542,69 €	318 494,24 €
Charges de personnel	419 543,25 €	632 705,35 €	669 509,06 €	728 128,14 €	796 714,28 €	843 697,03 €
Personnel titulaire	275 669,81 €	311 809,01 €	317 258,02 €	311 359,37 €	358 368,62 €	377 732,38 €
Personnel non titulaire	9 940,05 €	127 636,50 €	137 671,49 €	177 539,71 €	186 813,07 €	209 821,12 €
URSSAF	42 874,26 €	75 013,21 €	79 253,96 €	87 094,52 €	96 981,34 €	102 495,76 €
Cotisations caisse retraite	50 153,48 €	56 441,90 €	62 037,46 €	67 275,46 €	70 386,25 €	71 156,17 €
Autres charges	40 905,65 €	61 804,73 €	73 288,13 €	84 859,08 €	84 165,00 €	82 491,60 €
Autres charges de gestion courante	275 779,40 €	299 870,30 €	216 317,29 €	231 563,23 €	297 370,55 €	402 648,17 €
Contributions organismes regroupés (crèche, syndicats)	166 281,26 €	185 864,87 €	102 272,44 €	149 842,16 €	202 574,94 €	304 708,07 €
CCAS	4 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	6 000,00 €
Subventions	17 048,00 €	16 310,00 €	17 206,00 €	16 746,00 €	29 165,00 €	26 983,00 €
Autres charges	88 450,14 €	92 695,43 €	91 838,85 €	59 975,07 €	60 630,61 €	64 957,10 €
Charges financières	39 377,18 €	32 002,20 €	28 313,18 €	41 027,91 €	25 137,23 €	21 758,87 €
Intérêts d'emprunts	39 377,18 €	32 002,20 €	28 063,18 €	30 974,85 €	24 968,13 €	21 658,99 €
Autres charges	0,00 €	0,00 €	250,00 €	10 053,06 €	169,10 €	99,88 €

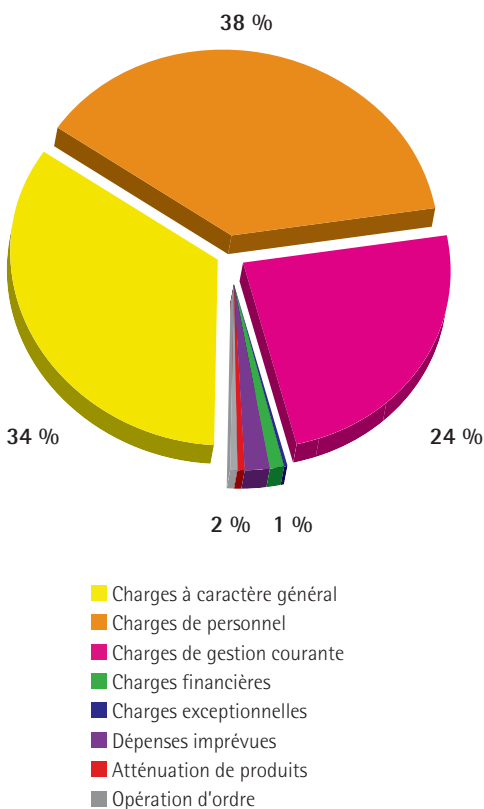
Budget de fonctionnement 2014

budget communal

7



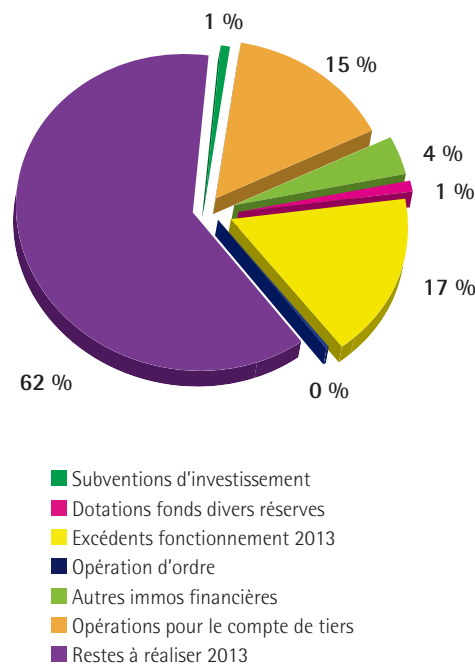
RECETTES	
Impôts et Taxes : Impôts locaux, attribution fiscale CUTM	1 583 070 €
Dotations et participations : Etat + CAF	306 408 €
Produits et services : Restauration scolaire + centres de loisirs + concessions	3 720 €
Autres produits de gestion courante : Location salle des fêtes + frais reproduction	800 €
Excédent année 2013	421 698 €
Total	2 315 696 €



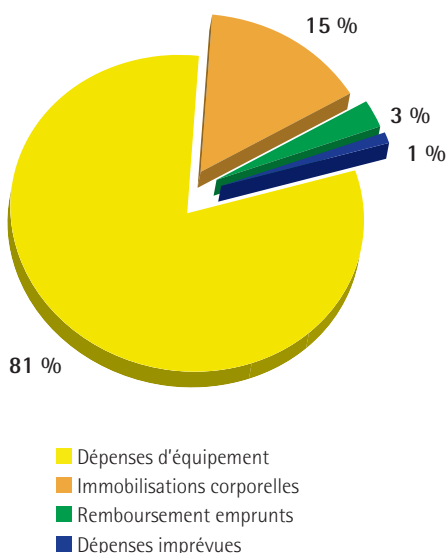
DÉPENSES	
Charges à caractère général : Electricité, carburants, maintenance, bâtiments, fournitures scolaires...	789 600 €
Charges de personnel : Titulaires et non titulaires, charges	885 000 €
Charges de gestion courante : Syndicats, subventions, indemnités élus	558 800 €
Charges financières : Intérêts des emprunts	20 191 €
Charges exceptionnelles : Titres annulés	1 800 €
Dépenses imprévues	51 822 €
Atténuation de produits	5 895 €
Opération d'ordre	2 588 €
Total	2 315 696 €

Budget d'investissement 2014

RECETTES	
Subventions d'investissement : Conseil Général Haute-Garonne	89 593 €
Dotations fonds divers réserves : FCTVA, TLE	14 238 €
Excédents fonctionnement 2013	399 599 €
Opération d'ordre	2 588 €
Autres immos financières	11 834 €
Opérations pour le compte de tiers	352 574 €
Restes à réaliser 2013	1 441 652 €
Total	2 312 078 €



DÉPENSES	
Dépenses d'équipement	1 865 942 €
Immobilisations corporelles	352 574 €
Remboursement emprunts : Capital des emprunts	73 562 €
Dépenses imprévues	20 000 €
Total	2 312 078 €



Créer une association, rien de plus facile !

Vous aimez la danse de salon, la peinture sur soie ou le modélisme... N'attendez plus pour créer votre association ! Parlez de vos idées à Patrick Grigis, adjoint au Maire.

Nous vous aiderons !

Subventions aux coopératives scolaires et associations

budget communal

9

SUBVENTIONS 2014

❶	Anciens Combattants	600 €
❷	A.S.F.D.L. (Foot)	850 €
❸	Association Flourens Notre Village	150 €
❹	Association Petite Maison d'Hermance	150 €
❺	A.T.A (Troisième Age)	840 €
❻	Bibliothèque	200 €
❼	Boule Rouillée (Pétanque)	600 €
❽	ACCA (Chasse)	800 €
❾	Comité des Fêtes	10 000 €
❿	Dose d'Art'Scénic (Théâtre)	300 €
⓫	FCPE	600 €
⓬	Florus	300 €
⓭	Les Colverts	300 €
⓮	Maison «Hibou-Caillou-Genou»	6 000 €
⓯	SCRAP 31	150 €
⓰	TMF (Tennis)	1 000 €
⓱	Amis de la Madeleine	200 €
⓲	Les Jardins du Lac	150 €

TOTAL Associations de la commune de FLOURENS
23 190 €

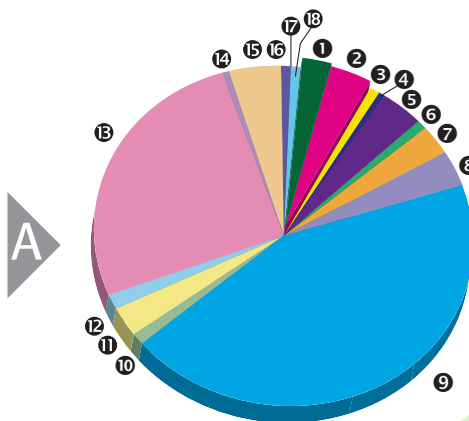
❶	A. D. A. P. E. I.	100 €
❷	AFSEP	100 €
❸	Aide à Domicile	650 €
❹	Arbres et Paysages d'Autan	100 €
❺	Association Anciens MF	150 €
❻	F. N. A. C. A.	100 €
❼	F. N. A. T. H.	100 €
❽	Secours Populaire Français	300 €

TOTAL Associations extérieures à Flourens
1 600 €

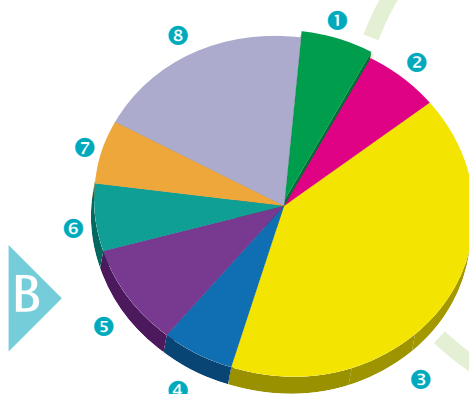
❶	C. C. A. S.	20 000 €
❷	Coopérative Élémentaire	293 €
❸	Coopérative Maternelle	185 €
❹	Classe Découverte Élémentaire	0 €

Total C. C. A. S. + Coopératives
20 478 €

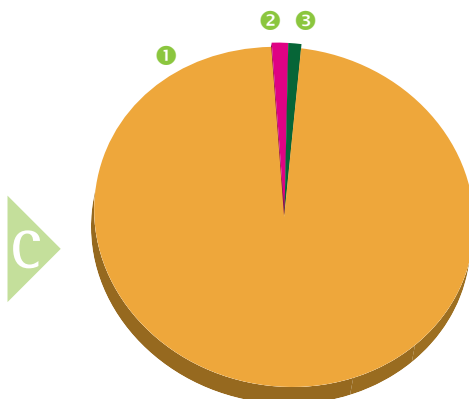
TOTAL SUBVENTIONS 45 268 €



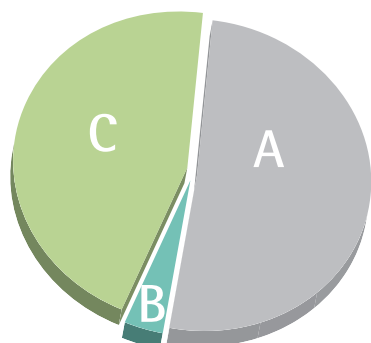
Subventions accordées aux associations de la commune de Flourens en 2014



Subventions accordées aux associations extérieures à la commune de Flourens en 2014



Subventions accordées pour le CCAS et les coopératives de la commune de Flourens pour l'année 2014

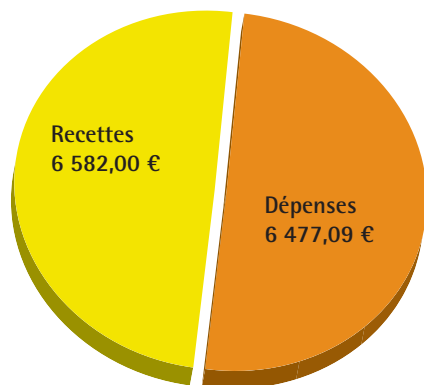


Récapitulation des trois groupes de subventions accordées en 2014

associations

Finances du Centre Communal d'Aide Sociale

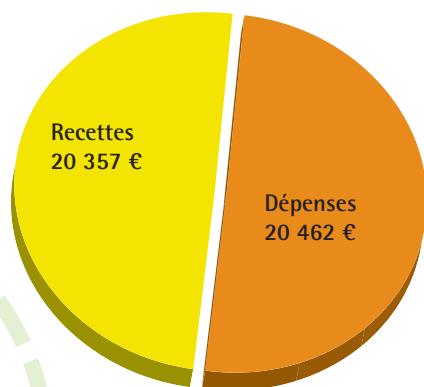
Le compte administratif 2013 pour le CCAS



Des moyens triplés

Certaines personnes, pourtant dans le besoin, n'osent pas demander de l'aide et ne sont donc pas connues du CCAS. La municipalité a pour ambition d'aller au devant de ces personnes, de les identifier et de leur venir en aide. C'est pour cela que le budget alloué au CCAS a été nettement augmenté : de 6 500 € en 2013 à 20 000 € en 2014.

Budget primitif du CCAS 2014



Alimentation	8 000 €
Documentation générale	133 €
Versement à des organismes	329 €
Aide financière	12 000 €
TOTAL DEPENSES	20 462 €

Concessions	167 €
Subventions	20 000 €
Produits exceptionnels	190 €
TOTAL RECETTES	20 357 €
Excédent 2013	105 €
TOTAL	20 462 €

Les taxes en 2014

Evolution et vote des taux communaux

2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
2 %	0 %	2 %	0 %	2 %	0 %	2 %	0 %	0 %	0 %	0 %

TAXES	Taux moyens communaux 2013		Taux plafonds à ne pas dépasser pour 2014	Taux Flourens					Nouveau taux 2014
	au niveau national	départemental		2004 2005	2006 2007	2008 2009	2010	2011 12 et 13	
Taxe d'habitation	23,88 %	25,40 %	63,50 %	13,05 %	13,31 %	13,58 %	13,85 %	9,83 %	9,83 %
Foncier bâti	20,11 %	22,48 %	56,20 %	14,28 %	14,57 %	14,86 %	15,16 %	9,98 %	9,98 %
Foncier non bâti	48,94 %	90,46 %	226,15 %	72,87 %	74,33 %	75,82 %	77,34 %	53,20 %	53,20 %
Taxe professionnelle				15,49 %	15,80 %	16,12 %	-	-	-
Taux relais/CFE							16,44 %	32,90 %	

Une collectivité au service de ses habitants

Un territoire



Toulouse Métropole c'est : 37 communes, 714 332 habitants, 460 km².

Siège social situé à Marengo.

Un découpage en 8 pôles territoriaux, pour plus de proximité avec les communes membres.

← Flourens appartient au Pôle Est.

Une institution

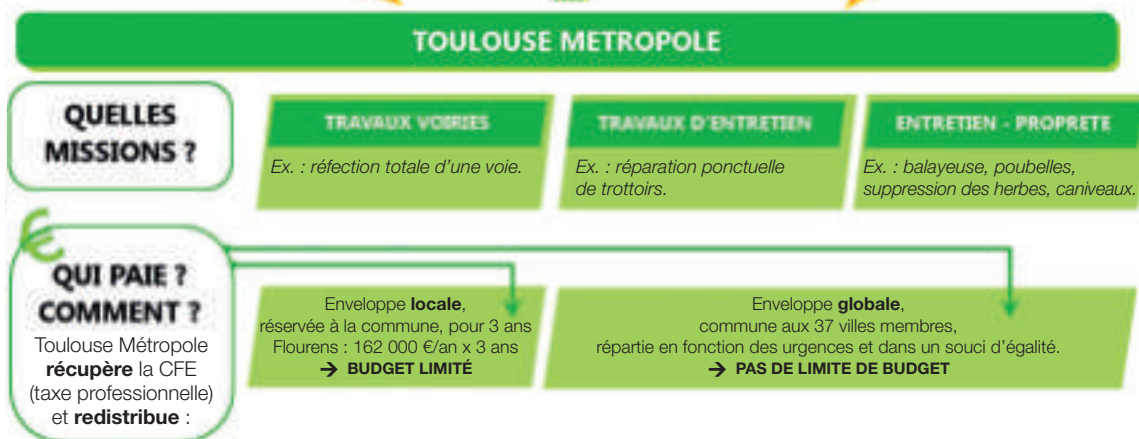
Comment se prennent les décisions ?

A travers ses élus, la commune de Flourens participe aux prises de décision de Toulouse Métropole.



Le fonctionnement

Toulouse Métropole est au service de la Mairie de Flourens, elle-même au service des Flourensois.



La nouvelle équipe

Depuis le 6 avril dernier, la nouvelle équipe municipale a été mise en place. Mme le Maire, ses cinq adjoints et les conseillers municipaux ont constitué les différentes commissions municipales.

En plus de ces commissions composées d'élus, des comités consultatifs ouverts à tous sont créés. Ces comités consultatifs se réuniront avant les commissions municipales.

L'objectif est de partager les compétences et les savoirs de chacun pour un maximum d'efficacité dans la gestion de la commune.



MAIRE

Corinne VIGNON

Responsabilités directes sur :

- Gestion du personnel
- Urbanisme, travaux
- Communication



1^{er} ADJOINT

Michaël HAHN

Développement durable
Développement économique
Cadre de vie



Robert
JORDAN
Délégué
travaux



Gérard
PRADEL
Délégué
lac et pêche



Myriam
ALZAGA



Christian
CHEVALLIER



Anne-Laure
BONATO



Marie-Christine
MUNICH



Chantal
PINEL

Permanences des adjoints au public

Mois de juillet

Pour la période de rentrée des classes, Mme MERVILLE-COMET reprendra ses permanences le 26 août.

Mme le Maire	Mercredi et vendredi de 14 h à 19 h
M. Michaël HAHN	Jeudi de 16 h à 18 h (et sur rendez-vous)
Mme Claudette FAGET	Jeudi de 14 h à 18 h (et sur rendez-vous) Pas de permanences entre le 14 et le 21 juillet
M. Patrick GRIGIS	Lundi de 14 h à 18 h et mercredi de 14 h à 18 h (et sur rendez-vous)
Mme Aurore MERVILLE-COMET	Mardi de 14 h à 17 h 30 (et sur rendez-vous)
M. Michel GODARD	Jeudi de 16 h à 18 h (et sur rendez-vous)

municipale

conseil
municipal

13



2^e ADJOINTE

Claudette FAGET
Finances
Affaires sociales, CCAS
Emploi



3^e ADJOINT

Patrick GRIGIS
Sport
Loisirs
Culture
Associations



4^e ADJOINT

Aurore MERVILLE-COMET
Enfance et jeunesse
Ecoles
Personnel des écoles



5^e ADJOINT

Michel GODARD
Environnement
Espaces Verts
Ateliers municipaux
Cimetières



François
MERVILLE



Nathalie
BOURGEOIS



Didier
CORTES



Bernadette
FAURE



Jean-Pierre
FOUCHOU-LAPEYRADE



Anne-Lise
CAMUS

Elus de l'opposition

Les délégués aux syndicats et autres représentants

Commission territoriale Toulouse Sud (électricité)

Corinne Vignon et Claudette Faget

Réhabilitation de la décharge de Drémil

Michel Godard et Michael Hahn

Petite enfance (SIPEBE)

Titulaires : Aurore Comet et Patrick Grigis
Suppléants : Chantal Pinel
et Myriam Alzaga

Agence France Locale Société Territoriale

Corinne Vignon
et Claudette Faget

Protection de l'environnement (SMEPEHG)

Michael Hahn (titulaire)
et Michel Godard (suppléant)

Correspondant défense

Christian Chevallier

Une équipe présente dans la métropole

Des élus représentent la commune dans toutes les commissions de Toulouse Métropole. L'équipe municipale, positionnée dans le groupe des indépendants (sans étiquette politique), œuvrera pour défendre les intérêts de Flourens.

Le Centre Communal d'Action Sociale

Le Centre Communal d'Action Sociale est le service mettant en œuvre la politique d'action sociale du village, au travers des dispositifs d'Aide Sociale légale et facultative. Il apporte un soutien aux personnes en recherche d'emploi, de logement et toutes autres aides sociales et financières liées à la vie quotidienne.

La CCAS est un établissement Public Administratif, dont le Conseil d'Administration est présidé par le Maire. Il est également composé de quatre membres élus et de quatre membres non élus qui apportent leurs compétences dans le suivi des dossiers.

Composition du CCAS de Flourens

- | | |
|------------------------|-----------------------------|
| Nos membres élus : | Nos membres extérieurs : |
| - Mme Claudette FAGET | - Mme Catherine DESPLANQUES |
| - Mme Chantal PINEL | - Mme Josette NOEL |
| - Mme Myriam ALZAGA | - Mme Louisa LARICHI |
| - Mme Bernadette FAURE | - M. Daniel HUREAU |

Nous réfléchissons actuellement à différentes mesures que nous allons mettre prochainement en place. En effet, nous avons à cœur d'aider au mieux les Flourensois qui sont dans le besoin, et ce bien sûr dans la plus grande discrétion.

Si vous rencontrez des difficultés ou si vous connaissez des personnes dans le besoin, n'hésitez pas à contacter la Mairie afin de connaître les formalités.



Vous avez eu un accident ? Une hospitalisation ?
Vous avez besoin d'aide pour vos tâches ménagères ?

Vous avez des difficultés à payer la cantine, le CAJ, l'ALAE ou l'ALSH ?

Vous avez plus de 65 ans ?
Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement pendant l'été et l'hiver ?

Vous vous sentez seul et isolé ?

Vous avez des difficultés passagères à payer vos factures (eau, électricité...)?

Vous avez des problèmes d'emploi ?

CONTACTEZ Mme FAGET
Tél : 05 61 63 60 12
→ Demandez à être rappelé
→ Prenez rendez-vous
Mail : claudettefaget@gmail.com

Vous êtes handicapé ?
Vous ne connaissez pas bien les démarches à suivre ?

Vous souhaitez qu'on vous porte des repas chauds ?

Vous avez besoin d'aide pour les courses, le ménage, la cuisine... ?

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes!

EN VOTRE ABSENCE (même de courte durée)

- Bouclez fenêtres et volets surtout ceux donnant sur l'arrière de votre maison.
- Fermez vos portails et portillons à clés.
- Enclenchez votre alarme anti-intrusion.
- N'entreposez pas vos bijoux, chèquiers ou espèces dans vos chambres ou salles de bains (sachez qu'1 gramme d'or vaut 40 euros), cherchez un endroit improbable.
- Ne laissez pas vos clés de voiture dans le hall d'entrée.

LORS DE VOS DÉPARTS EN VACANCES

- Informez vos proches voisins de votre départ.
- Informez la gendarmerie de votre absence en remplissant le formulaire « tranquillité vacances » (téléchargeable sur le site : interieur.gouv.fr – tranquillité vacances).
- Signalez votre absence à la police municipale grâce à l'imprimé mis à votre disposition en Mairie.

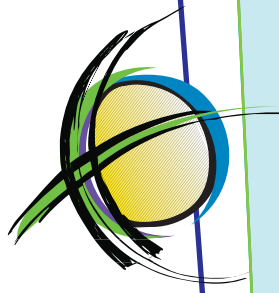
**N'hésitez plus à signaler
à la gendarmerie
(de jour comme de nuit)
ou à la police municipale :**

- Toute personne au comportement suspect qui n'est pas de votre quartier ou qui démarche dans votre rue ou dans votre immeuble.
- Tout véhicule suspect en prenant soin de relever des éléments d'identification (marque, couleur, numéro d'immatriculation...).



police municipale

15



En partenariat avec la
CAMPAGNE ANTI-CAMBRIOLAGE 2013

**EN CAS DE CAMBRIOLAGE,
NE TOUCHEZ À RIEN ET APPELEZ
LE 17**

**LA SÉCURITÉ EST
L'AFFAIRE DE TOUS**

- GENDARMERIE :
cob.balma@gendarmerie.interieur.gouv.fr
3, avenue Victor-Hugo 31130 BALMA
Tél. 05 62 57 75 80
- POLICE MUNICIPALE :
police-municipale@flourens.fr
Tél. 05 61 83 60 19 ou 06 11 08 17 44



Service technique et espaces verts : une équipe qui avance !

La commune de Flourens a la chance d'avoir une équipe de quatre agents compétents et volontaires, dédiés à l'entretien de la commune. Avec une bonne organisation, une formation continue et, bientôt, de nouveaux ateliers municipaux, les agents ont toutes les clés en main pour développer leurs compétences et leurs savoir-faire. La municipalité tient à les remercier pour le travail qu'ils effectuent au quotidien, surtout en cette période très chargée en tonte.

Une organisation efficace

Michel Godard, adjoint en charge de l'environnement et des espaces verts, accompagne et encadre l'équipe du service technique. Paysagiste de métier, et fort de quarante années

d'expérience, il apporte à l'équipe ses compétences et son regard de professionnel. Très prochainement à la retraite, Michel Godard pourra alors se consacrer pleinement à l'encadrement du service technique, facilitant ainsi l'organisation du travail des agents.

Concrètement, l'organisation dans l'espace repose sur le découpage du territoire en zones de travail des espaces verts qui facilite la gestion de l'entretien et de la tonte. L'organisation passe aussi par la planification des tâches, un exercice assez périlleux qui doit prendre en compte toutes les missions du service technique : chantiers annuels (tonte, élagage), tâches régulières (réparations, suivi du matériel et des engins, peinture, petite maçonnerie) et gestion des imprévus et des urgences, sans oublier les contraintes telles que la météo.

Des locaux adaptés et fonctionnels

Les ateliers municipaux sont actuellement en travaux. Les nouveaux locaux, bien structurés, comporteront plusieurs espaces de stationnement, des magasins de stockage (l'un pour l'outillage et l'autre pour les fournitures et pièces détachées) et des ateliers de travail. Le lieu sera plus agréable à vivre, et ce notamment grâce à la présence d'une salle de réunion en plus du bureau. A l'extérieur, des box permettront de stocker compost, bois, gravillons, etc.

Les ateliers municipaux :
en travaux (à gauche)
et les futurs ateliers (ci-dessous).





Benjamin, aussi efficace à l'intérieur qu'à l'extérieur.



Aux ateliers, Jean-Claude répare le matériel.



Mathieu entretient le bouldrome.

Des agents compétents et formés

De par leurs parcours et les formations qu'ils ont suivies, les quatre agents n'ont pas tous le même profil ou les mêmes compétences. La nouvelle organisation du service va permettre à chacun de se spécialiser dans un domaine de prédilection dont il aura la responsabilité, sous le contrôle de M. Godard. L'objectif ? Mettre en valeur les compétences de chacun.

Cyril Bois sera prochainement formé pour assurer la conduite des engins lourds. Très polyvalent, il travaillera également sur d'autres missions diverses.

Jean-Claude Poles, mécanicien de métier, se chargera de la maintenance des engins, et de la surveillance technique du lac et de la vanne. Il sera également responsable des achats des fournitures et du petit matériel.

Benjamin Cribier sera responsable du second œuvre et des petites réparations (« placo », peinture, petite maçonnerie, plomberie...). De plus, il va faire une formation pour pouvoir être élagueur-grimpeur, en binôme avec Mathieu Mourrut. Ce dernier, paysagiste de métier, aura la responsabilité d'embellir le village : l'entretien des végétaux et la mise en place d'espaces fleuris seront ses objectifs.

Ce n'est pas parce qu'on ne les voit pas qu'ils ne travaillent pas !



Cyril et un agent de Mons se partagent l'entretien de la crèche intercommunale.

Des conventions avec Toulouse Métropole

La commune et ses quatre agents ne sont pas seuls responsables de l'entretien du village.

En effet, certaines compétences sont déléguées à Toulouse Métropole, comme par exemple l'entretien des voiries communales.

Toutefois, lorsque les agents de la métropole sont en sous-effectif, il arrive qu'ils fassent appel à nos agents

communaux pour les aider dans leur travail ; c'est notamment le cas en automne pour ramasser les feuilles mortes.

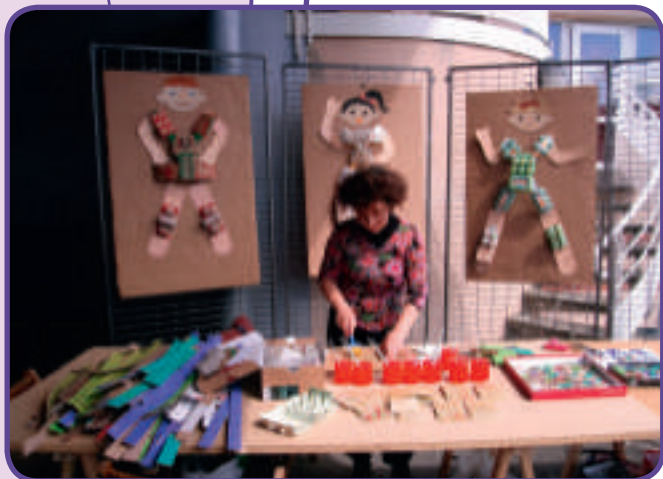
Cela est régit par une convention passée avec le Pôle Est de Toulouse Métropole : les agents communaux sont détachés auprès de la métropole moyennant une compensation financière pour les frais de personnel.

Convention avec Toulouse Métropole

32 heures en 2013 pour le ramassage des feuilles mortes.

Les Recyclades de Flourens

Une première édition réussie



Cristelle Arnaud devant son stand de fabrication de plastrons et autres déguisements en récup'.



Les jeunes se fabriquent des chapeaux festifs.

Le dimanche 6 avril dernier, les Flourensois ont investi la cour de l'école élémentaire et la cour du CAJ à l'occasion des Recyclades de Flourens. Cet événement, organisé par le Service Enfance Jeunesse et l'Agenda 21, avec l'aide de la FCPE, s'inscrivait dans le cadre de la Semaine du Développement Durable.

Bricolage et création

Sur les stands tenus par les animateurs du Service Enfance Jeunesse, enfants et adultes ont pu découvrir comment créer des bijoux, des bougeoirs, des vases, ou des porte-monnaie à partir de « déchets » : bouteilles, pailles, canettes, vieux T-shirt, etc. Ils ont également pu admirer (et acheter) les créations tout à fait originales d'artistes venus de l'extérieur : de la peinture sur rouille, des tableaux et des gilets réalisés à partir de canettes et de cravates, et des bijoux fabriqués à partir de capsules de café.

Un groupe d'adultes apprend à fabriquer des produits ménagers écologiques : nettoyant multi-surface, produit WC et liquide vaisselle.

Convivialité

Pendant que l'artiste Adriana Allègue travaillait sur l'éveil musical et la fabrication d'objets sonores en « récup' », Cristelle Arnaud, plasticienne, apprenait aux enfants à se fabriquer des plastrons de chevaliers à partir de boîtes d'œufs et autres matériaux. Il était également possible de créer de beaux chapeaux colorés avec l'aide de Véronique Magny. Ainsi parés de jolis couvre-chefs et de déguisements de chevalier, les enfants ont grandement contribué à rendre l'ambiance festive et conviviale. A la buvette, les jeunes du CAJ ont vendu des crêpes (faites par des jeunes et des mamans de la FCPE) et des boissons fraîches, très appréciées en cette journée ensoleillée. Une fois vidées, les canettes et les pailles ont été lavées et directement transformées dans les stands de bricolage et création.

Pédagogie et sensibilisation

Cette journée avait bien sûr un objectif pédagogique : celui de réfléchir ensemble au devenir de nos déchets, et plus globalement, à notre empreinte sur la planète. Plusieurs activités ont d'ailleurs été organisées en ce sens :

- Pour les enfants, le quizz des Recyclades et le jeu de l'oie éco-citoyen.
- Pour les adultes, le stand de fabrication des produits ménagers écologiques et celui du calcul de l'empreinte écologique, qui a attiré une quarantaine de personnes.

Les organisateurs, les intervenants extérieurs et les participants ont été très satisfaits de cette première édition. Une belle initiative, qu'il faudra pérenniser !



Mamans et enfants découvrent de manière ludique l'impact que nous avons sur la planète.





Cérémonie du 8-mai

Elus, représentants des communes voisines et Flourensois étaient nombreux au rendez-vous le jeudi 8 mai, pour commémorer la victoire sur le nazisme et rendre hommage aux personnes qui ont payé cette victoire de leur vie.

Étaient présents, entre autres, M. Feriol, Président des Anciens Combattants, M. Teste, porte-drapeau et plusieurs Maires des communes voisines : M. Diffis (Pin-Balma), M. Soléra (Quint-Fonsegrives), Mme Russo (Drémil-Lafage), M. Medina (Mondouzil) et M. Grenier (Beaupuy), ainsi que d'autres représentants.

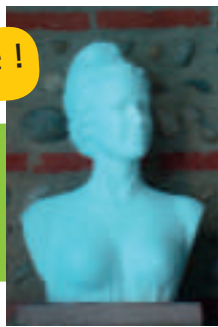
La cérémonie a débuté par le dépôt de gerbe des anciens combattants et de Mme le Maire. M. Merville et M. Latger ont effectué ensemble le traditionnel appel aux morts, suivi de la lecture du discours de Kader Arif, Secrétaire d'Etat chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire. Mme le Maire a ensuite pris la parole pour rendre hommage aux femmes, trop souvent oubliées, qui ont joué un rôle prépondérant pendant la guerre et ont participé activement à la Résistance.

Elle a achevé son discours en s'adressant à Marianne, symbole allégorique de la République. Comme de coutume, la cérémonie s'est clôturée autour d'un pot de l'amitié.

« Toutes ces vies fauchées, ces indicibles souffrances endurées sont le lourd tribut payé par ces femmes pour la reconquête de notre liberté »
Mme le Maire.

Une nouvelle résidente à la mairie !

Désormais, les mariages se feront sous le regard de notre nouvelle Marianne, symbole de la République.



L'école d'autrefois



Fin mars, le hall de la salle des fêtes a accueilli une exposition sur l'école d'antan, organisée par l'association Florus. Cette semaine d'exposition s'est clôturée par des épreuves du Certificat d'Etudes primaire, en participation avec la FCPE.

Adultes et enfants ont répondu présents et sont venus tester leur niveau en dictée (faite à la plume !) et en mathématiques, sur des épreuves similaires à celles d'autrefois...
Pas facile de faire 0 faute !

animations
commémorations

19

La fête locale

Profitant du jour férié de l'Ascension, la fête locale s'est déroulée sur quatre jours. Concours de pêche, concours de pétanque, bals, orchestres, apéritifs et repas se sont ajoutés aux stands et aux attractions des forains pour animer ces journées de fête. Bravo au comité des fêtes, pour la grande implication de ses membres. Un grand merci pour le travail particulièrement important réalisé cette année... malgré la pluie qui s'est invitée au rendez-vous.

**Vous aimez la fête ?
Vous êtes un organisateur né ?**

Le comité des fêtes a besoin de vous !

Contactez
Claudie Mesa,
la Présidente de
l'association, au

05 62 18 48 77

« Vins et Produits du Terroir » en images



enfance

jeunesse

20

Un spectacle sur le tri qui a captivé les petits

« On pouvait ramasser les déchets. »



Les élèves de maternelle, attentifs au spectacle de Sophie Chauvet.

« Copains, copines » : spectacle pour la moyenne et la grande section sur le thème du recyclage

Le mot des maîtresses de maternelle

« Nous sommes allés voir un spectacle sur le recyclage le jeudi 17 janvier à la salle des fêtes de Flourens, en lien avec notre projet tri mis en place à la maternelle depuis l'an dernier. »

Ce spectacle nous a été présenté gracieusement par Sophie Chauvet. Fanny, de l'Agenda 21 et un représentant du Grand Toulouse étaient également parmi nous.

Dès notre retour en classe, les enfants ont répondu aux questions suivantes :

- Le vélo et la trottinette grâce aux canettes.
- Des confettis grâce aux papiers et cartons. »

Ça sert à quoi de trier les déchets ?

« Ça sert à mettre les déchets dans la bonne poubelle, à bien les trier. »
« Ça sert à ne pas mettre les saletés partout. »

Qu'avez-vous été ?

« On a été les MAÎTRES-TRIEURS-SAUVE-TEURS !!! »

Avez-vous apprécié l'activité ?

« Oui parce qu'en fait on pouvait se promener et se lever. On pouvait ramasser des déchets. On jetait les déchets dans la machine. C'était trop bien. J'ai adoré quand j'avais les sacs à trésors. J'ai aimé parce qu'il y avait des cadeaux (légos, trottinette, confettis). J'ai tout aimé ! »

Que s'est-il passé ce matin à la salle des fêtes de Flourens ?

« Il y avait une dame qui nous a appris à trier les déchets. Elle nous a appris à faire des jouets avec des déchets. »

« Il y avait une grosse machine qui transformait les déchets en jouets et elle était bruyante. »

« On a jeté dans la machine des déchets, mais pas n'importe lesquels. »

« On peut mettre dans la machine : les bouteilles quand elles sont en plastique et vides, des cartons, des canettes vides, des journaux, des briques, du papier et du carton. »

« On ne peut pas y mettre les mouchoirs pas propres et les pots de yaourts. »

Qu'a fait la machine avec les déchets triés ?

« Elle a fait des cadeaux ! »

- Des légos grâce aux bouteilles en plastique.

« Dans la machine on a jeté des déchets, mais pas n'importe lesquels »

infos

A la découverte des assistantes maternelles

Une assistante maternelle passionnée, Josiane Sanchez, nous parle de son métier « passion ».

Le rôle de l'assistante maternelle est d'accueillir à son domicile les enfants dont les parents travaillent. Elle apporte à l'enfant les soins adaptés à son âge et veille à son éveil affectif et intellectuel, en relation constante avec les parents. Elle lui transmet éducation et hygiène, lui apporte sécurité, affection, stabilité, confort et écoute. Elle doit pour cela créer un lieu de vie adapté à l'éveil et au développement de l'enfant.



Domicile d'une nounou, spécialement aménagé et équipé pour accueillir les enfants.

TEXTE ET PHOTOS :

Josiane Sanchez,
assistante maternelle agréée depuis 1999

35, rue du Vivier
05 61 83 47 39

« Le bout de chou est notre priorité »

Petit clin d'œil sur les activités réalisées avec la nounou, chez elle et à l'extérieur



Les petits pâtisseries

C'était rigolo de mélanger les ingrédients pour fabriquer des boudoirs, de déposer des bandes sur du papier avec la poche à douille, puis de mettre à cuire. Mais le meilleur c'était quand même de les manger !



A la découverte des animaux.



Promenade

Les enfants partent souvent en promenade, autour du lac et dans des aires de jeux, à Flourens ou ailleurs.



Initiation musicale

Il ne faut surtout pas oublier les tambours !



Pour Pâques

Ils se sont bien amusés à préparer la pâte à sel (certains ont voulu la goûter mais l'ont recrachée rapidement !), à fabriquer les nids et ensuite les peindre et les garnir avec de la colle, de la paille colorée, des œufs et un poussin. Quels sourires lorsque les parents sont arrivés le soir et que les enfants ont offert leur cadeau !

Une offre diversifiée

A Flourens, l'offre en matière d'accueil petite enfance est variée.

En plus de la crèche, 12 assistantes maternelles agréées peuvent accueillir 37 enfants. 9 d'entre elles travaillent à domicile alors que 3 se sont regroupées à la MAM « Hibou, caillou, genou ».

(MAM : Maison d'Assistants Maternelles)

La Madeleine : une église chargée d'histoire(s)

Belle histoire que celle de l'Eglise de la Madeleine, sauvée de la ruine à la fin des années 70 grâce à un mouvement spontané de solidarité et d'entraide des citoyens.

Cet édifice que l'on appelle aujourd'hui « chapelle » de la Madeleine était en fait l'église paroissiale de Péchauriol, avant que cette petite commune ne soit annexée à celle de Flourens. L'église, dédiée à sainte Marie-Madeleine, date au moins du XVI^e siècle et a bien failli disparaître au siècle dernier.

En effet, dans les années 50, l'église est laissée à l'abandon et tombe peu à peu en ruine, jusqu'à ce que le toit s'effondre en 1977. Quelques mois plus tard, un groupe de scouts venu de Quint-Fonsegrives entreprend des travaux de déblayage. Ce premier chantier redonne courage aux Flourensois, qui décident de lancer un projet de rénovation pour sauver

cette église. Malheureusement, la municipalité ne peut pas assumer le coût de la rénovation, qui s'élève alors à 150 000 francs. Mais les paroissiens, appuyés par des artisans et des agriculteurs Flourensois et Fonsegrivois, n'ont pas dit leur dernier mot ! Ils créent une association, Les Amis de la Madeleine et réunissent des fonds pour acheter du matériel par le biais de dons, de quêtes, d'une subvention municipale et d'une dotation du Conseil Général. Les travaux peuvent alors commencer. Ils sont menés et réalisés par quelques artisans bénévoles, majoritairement à la retraite, accompagnés de nombreux paroissiens et riverains. Et c'est ainsi, après plus de 500 jours de travail, que l'église de la Madeleine est remise en état.

Depuis cette date, l'association Les Amis de la Madeleine travaille à la sauvegarde, à la préservation et à la valorisation de l'édifice, avec l'appui de la municipalité. L'église a ainsi été visitée par une délégation d'enseignants japonais en 1998, puis, en 2002, elle ouvre ses portes

pour la première fois aux Journées Nationales du Patrimoine. Enfin, elle a été valorisée lors de l'exposition « De clocher en clocher », organisée par Histoire Vivante de Balma en 2006. Chaque année, une messe fait revivre l'édifice le jour de la Sainte-Madeleine : le 22 juillet.

Aujourd'hui, l'association nourrit de nombreux projets pour cette église : assainissement de l'édifice, ornementation et décoration intérieure, mise en valeur du site et de ses abords, etc. La municipalité a très à cœur d'aider cette association, garante de la mémoire collective, sans qui ce patrimoine n'aurait jamais survécu.

Vous souhaitez vous impliquer ?

Vous voulez aider l'association ?

Contactez M. Surleau, président de l'association Les Amis de la Madeleine, Tél. 05 61 83 62 49



Remise en état du village

Suite au constat de l'état de dégradation des voiries dans les quartiers périphériques, nous sommes intervenus auprès de Toulouse Métropole afin que les services techniques du pôle urbain débutent fin mai une rénovation de notre patrimoine routier. Pour réparer durablement les dégradations et faire face aux problèmes d'entretien récurrents, les techniciens utilisent un enrobeur-projeteur, nouvel engin destiné à réparer tout type de dégradations ponctuelles de chaussée (nids de poule, affaissements de tranchées, rives dégradées, etc.). Ces interventions ont eu lieu : Chemin de la Madeleine, Chemin de Cisarol, Chemin de Péchauriole, Chemin du Rébeillou, Chemin de Maressac, Rue de la Garbose et Chemin Lasserre.



Fauchage raisonné

Depuis 2010, le Conseil Général entretient le bord des routes départementales avec moins de pesticides et grâce à un fauchage raisonné. Cette politique, plus respectueuse de l'environnement, a montré des résultats positifs. Elle permet de contrôler durablement la végétation et de favoriser la biodiversité animale et végétale, tout en induisant des économies financières. Trois interventions seront réalisées entre mai et l'automne pour entretenir les accotements des routes départementales.

Assainissement

Mandaté par Toulouse Métropole, la société VEOLIA Eau a réalisé durant le mois de mai des interventions d'hydrocurage (nettoyage de canalisations à haute-pression) sur la commune. Sept demi-journées ont été programmées pour intervenir sur les réseaux d'eau pluviale, avenue du Champ de Lalie et impasse du Chemin Vert.

NOUVEAU

Un petit match entre amis ?

Depuis début juin, le terrain de foot est ouvert à tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 10 h à 17 h 30.

Instructeur en droit des sols : les permanences en mairie

Pour vos dépôts de demandes de permis de construire ou pour toute autre question (construction d'une clôture, d'un garage, etc.), Elisabeth DEPAIX du Service Autorisation d'Urbanisme de Toulouse Métropole effectue régulièrement des permanences sur la commune.

Permanences de l'automne :

- mardi 24 juin, le matin
- mardi 2 septembre, le matin
- mardi 16 septembre, le matin
- mardi 30 septembre, le matin
- mardi 14 octobre, le matin
- mardi 4 novembre, le matin
- mardi 18 novembre, le matin
- mardi 2 décembre, le matin
- mardi 16 décembre, le matin

État Civil

Naissances

FRANCESCHINI Julie, Florence, Alice, Nicole, Christiane	28/01/2014
AMOKRANE Adam, Fernando, Antoine	15/02/2014
CAUMON Thomas, Henri	30/03/2014
GARDIES SAYAH Lily	06/05/2014

Décès

SEBIRAN Yvonne, Andréa, Marie, Marguerite, épouse FABRE	13/01/2014
AURENSAN Marthe, Andréa, épouse MUNICH	02/02/2014
MOULIS Lucette, Marcelle, Suzanne	06/02/2014
AMEUR Michel, Christian	15/02/2014
SERVANT Nicole, épouse PONNET	08/03/2014
PASCAL Paul, Lucien	15/03/2014
DE VITA Luigi	08/04/2014
GORSE France, Catherine, Paule, épouse PROMÉ	02/05/2014
AUCHARLES Madeleine, épouse BOUSSIN	14/05/2014
SALVAT Marie, Rose, épouse LECLERCQ	20/05/2014

Calendrier des Manifestations juin à septembre 2014

Jeudi 29 mai – Dimanche 1 ^{er} juin	Comité des fêtes	Journée	Fête locale
Vendredi 13 juin	Ecoles	18 h 30	Spectacle
Samedi 14 juin	Colverts	14 h 30	Spectacle de fin d'année musique
Samedi 21 juin	Colverts	18 h 00	Spectacle de fin d'année
Jeudi 19 juin	Service Enfance Jeunesse		Fête Enfance Jeunesse
Dimanche 22 juin	ATA	12 h 00	Fête de l'Association
Samedi 28 juin	Dose d'Art Scénic	21 h 00	Spectacle théâtre
Dimanche 13 juillet	Municipalité		Feu d'artifice
Mardi 2 septembre	Dose d'Art Scénic	21 h 00	Assemblée Générale
Samedi 6 septembre	Municipalité	Journée	Forum des Associations
Jeudi 18 septembre	La Bouille Rouillée		Concours de pétanque

Élections

MUNICIPALES ET
EUROPÉENNES 2014

Retrouvez
les résultats propres
à Flourens
sur le site Internet

www.flourens.fr

NOUVEAU

Club-house du football ouvert à tous !

La salle des fêtes n'est pas disponible ?
Pas de problème ! Vous pouvez également
louer le Club-house du foot pour organiser
vos événements personnels.

Cette salle de plus de 70 m² contient des sanitaires,
un coin cuisine et peut accueillir jusqu'à 50 personnes.
Coût de la location : 80 €.

Pour connaître les modalités et conditions de réservation,
renseignez-vous en mairie ou sur le site internet.

NOUVEAU

A partir du 1^{er} septembre 2014

La mairie
sera ouverte au public
tous les samedis matin
de 9 h à 12 h

(permanence d'une personne
à l'accueil et d'un élu)

